

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025
DELIBERATION N°17/03/2025-45

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le
Présents : 22 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 3 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 4 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 25

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoints,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES, MM. Yannick MOURET, Marc POUUNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,

Absents excusés :

MMES Maryline VICARD, Marine NEGRE, Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **25 MARS 2025**
et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le **19 MARS 2025**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE CRECHE COLLECTIVE DE 48 PLACES – LOT N°3 GROS-ŒUVRE / DEMOLITION : AVENANT N°4

RAPPORTEUR : Monsieur Jérôme GRAS

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la construction de la crèche, le lot N°3 (Gros-œuvre / Démolition) a été attribué à l'entreprise SARL GUENIOT (15100 Les Ternes) pour un montant de 222 359,11 € H.T.

Pour mémoire un avenant N°1 a été signé le 2 aout 2024, portant le marché à 218 585,03 € H.T., un avenant N°2 a été signé le 29 novembre 2024 portant le marché à

224 974,43 € H.T. et un avenant N°3 a été signé le 17 janvier 2025 portant le marché à 227 018,43 € H.T.

Des travaux supplémentaires de réalisation de dalle et dallage en béton désactivé en pieds d'escalier extérieur ont été rendus nécessaires pour un montant de 2 635,00 € H.T. ainsi que la réalisation d'un socle de support pour totem pour un montant de 400, 00 € H.T. Par ailleurs, des travaux ne seront pas réalisés pour un montant de 2 370,50 € H.T.

Ces différentes prestations engendrent une plus-value de 644,50 € H.T.

Le montant du marché est désormais de 227 683,43 € H.T.

La Commission des marchés publics, réunie le Lundi 10 Mars 2025, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant N°4 du lot N°3 (Gros-œuvre / Démolition) relatif aux travaux de construction d'une crèche collective de 48 places à conclure avec l'entreprise SARL GUENIOT pour un montant en plus-value de 644,50 € H.T.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

POUR : 25 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,



Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,



Florie PAROU

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 19 mars 2025 10:28
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-45

'.: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-45, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250319-17-03-2025-45-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-45

Objet : Construction d'une crèche collective de 48 places - Lot N.3 : Gros-oeuvre / démolition : Avenant N.4

Date de décision : 19/03/2025

Date de transmission : 19/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°4

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Saint-Flour
Hôtel de ville
1 place d'Armes – BP36
15100 SAINT FLOUR Cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SARL GUENIOT
4 route de Cussac
15100 Les Ternes

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Construction d'une crèche collective de 48 places
Lot N°3 : Gros-œuvre / Démolition**

Date de la notification du marché public: **13 octobre 2023**

Date de fin d'exécution du marché public : **7 avril 2025**

Montant initial du marché public:

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 222 359,11 €
- Montant TTC : 266 830,93 €

Montant du marché public après avenant N°1 et 2 et 3 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 227 018,43 €
- Montant TTC : 272 422,11 €

D - Objet de l'avenant.

Le présent avenant a pour objet l'intégration de prestations complémentaires.

Selon Ordre de service N°8 en date du 10 mars 2025

Devis N° 1499 du 05/03/2025 – existant :

- Montant H.T. : 2 635,00 €

Démolition de dalle et réalisation dalle portée en béton désactivée en pied d'escalier extérieur

Devis N° 1493 du 29/01/2025 - extension :

- Montant H.T. : 400,00 €

Réalisation socle de support pour totem

TRAVAUX EN MOINS – extension : - 2 370,50 € H.T.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI


Montant de l'avenant N°4 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 644,50 €
- Montant TTC : 797,40 €

Nouveau montant du marché public après avenant N°4 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 227 683,43 €
- Montant TTC : 273 220,11 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Guenot Patrice gerant	Saint-Flour	 S.A.R.L. au capital de 31 709,40 € MAÇONNERIE T.P. 15100 LES TERNES Tél. 04 71 73 08 01 - Fax 04 71 73 08 02 Siret 300 823 131 Ape 452 V

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Saint-Flour, le ..2.5..MARS..2025

Signature


Le maire,
Philippe DELORT

Avenant

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 25 mars 2025 14:07
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-45

'.: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-45, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250325-17-03-2025-45-CC.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-45

Objet : Construction d'une crèche collective de 48 places - Lot N.3 : Gros-oeuvre / démolition : Avenant N.4

Date de décision : 25/03/2025

Date de transmission : 25/03/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>